Fondation Venuste Niyongabo

RAPPORT D'AUDIT FINANCIER

EXERCICE 2022

Par:

Davy-Lionel NTWARI

Auditeur Indépendant

Web: *www.fondationvenusteniyongabo.org*

E-mail: *info@fondationvenusteniyongabo.org*

Juillet 2023

Davy-Lionel NTWARI

Auditeur Agréé par l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi

Bujumbura-Burundi

Tél: 79 267 837

E-mail: ntwaridavy@gmail.com

Bujumbura le 11/08/2023

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN en sigle)

Quartier Industriel,

Avenue Maragarazi No5,

Bujumbura, Burundi

Objet: Rapport définitive de l'audit financier de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN en sigle) pour la période du I er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente, notre rapport definitive de la mission en marge pour la période du I er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes d'audit internationales promulguées par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et ont comporté tous les analyses et contrôles qui nous sont apparus nécessaires. Nos travaux ont porté principalement sur :

- ✓ la vérification du respect des conventions de financement signées avec les différents bailleurs de fonds ;

- la vérification des rapports financiers des projets arrêtés par la Fondation Venuste NIYONGABO afin de s'assurer que les dépenses étaient éligibles et prévues dans les rubriques du budget approuvés par les bailleurs ;
- la conformité des règles comptables appliquées avec les dispositions prévues par le système comptable national : l'évaluation du système de contrôle interne ;
- la vérification du respect des obligations fiscales et sociales prévues par la loi ;
- la vérification de l'exactitude de toutes les dépenses déclarées ;
- la vérification de la relation des dépenses déclarées avec les projets concernés;
- la vérification visant à s'assurer que les dépenses ont été effectuées conformément aux termes du contrat de subvention et les règles nationales ;
- la vérification pour s'assurer que les marchés ont été attribués conformément à la réglementation de passation des marchés en vigueur au Burundi et aux procédures de passation des marchés de la Fondation Venuste NIYONGABO.

Notre rapport, dont l'objet est de porter à votre connaissance nos principales conclusions, comprend six parties distinctes à savoir:

- Présentation de la Fondation Venuste NIYONGABO
- Une note d'information sur la confidentialité de ce document ;
- Notre opinion sur les états financiers ;
- Les états financiers ;
- Les notes explicatives ;
- Appréciation des procédures et du système de contrôle interne.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de l'accueil et de la franche collaboration qui nous ont été réservés au cours de cette mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil de la Fondation, l'assurance de notre considération distinguée.

Davy-Lionel NTWARI

Auditeur Indépendant



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS ii
1. PRESENTATION GENERALE DE LA FVN 1
1.1. Présentation de la FVN 1
1.2. Cadre structurel et organisationnel 1
1.2.1. Organes constituantes 1
1.2.2. Structure Opérationnelle 2
2. CONFIDENTIALITE 3
3. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR L'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022 4
4. COMPTES ANNUELS EN BIF 7
4.1. Bilan au 31 décembre 2022 8
4.1.1.Actif 8
4.1.2. Passif 10
4.2. Compte de résultat 12
4.3. Tableau de flux de trésorerie 14
4.4. Tableau d'amortissement 16
4.5. Notes explicatives du bilan et du compte de résultat 18
5. PRINCIPES COMPTABLES 25
5.1. Principes comptables principaux appliqués 25
5.2. Règles d'évaluation 25
5.3. Subventions d'exploitation et produits constatés d'avance 25
5.4. Créances 26
6. Point de contrôle interne relevé au cours de l'exercice 2022 27

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

FVN : Fondation Venuste NIYONGABO

IAS : International Accountants Standards

IFAC : International Federation of Accountants

INSS : Institut Nationale de Sécurité Sociale

IRE : Impôt sur les Revenus d'Emplois

ISA : International Standards on Auditing

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FVN

1.1. Présentation de la FVN

La fondation Venuste NIYONGABO est une organisation non gouvernementale de droit burundaise créé il y a trois ans. C'est une œuvre de quatre personnes dont les noms suivent :

1. Venuste NIYONGABO
2. Juvénal SAKUBU
3. Germain BASHIRAHISHIZE
4. Alexis KUBWIMANA

La fondation a pour souci de contribuer aux efforts consentis par les pouvoirs publics en vue d'assurer et de promouvoir l'éducation de qualité et la bonne santé dans les établissements publics à caractère éducatif par la création d'école et/ou institut d'excellence dans certains domaines prioritaires comme l'éducation, la santé, l'environnement, agriculture et autres domaines inscrits dans le plan national de développement mise en place pour le développement intégral et durable de notre pays.

1.2. Cadre structurel et organisationnel

1.2.1. Organes constituantes

a) Le Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est un organe suprême de la Fondation. Il dispose des pouvoirs les plus étendus de décision. C'est lui qui définit la politique et la mission générale de la Fondation. Les membres d'honneur peuvent y participer à titre d'observation.

b) Comité de gestion

Le Comité de Gestion a les pouvoirs de gestion régulière de la Fondation. Il est à l'origine d'exécution des décisions du Conseil de Fondation.

c) La Cellule de Contrôle Interne

La cellule de Contrôle Interne à la mission de contrôler la gestion matérielle et financière des avoirs de la Fondation et rend compte de sa mission au Conseil de Fondation à chacune de ses sessions. Elle contrôle également la régularité de l'exécution des décisions du Conseil de Fondation et le respect des normes de la Fondation.

Elle a un mandat de trois ans renouvelable et se réunit une fois le trimestre en séance ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire.

d) Commissariat Aux Comptes

Le Commissariat Aux Comptes est chargé de :

- Vérifier la régularité et la sincérité des comptes de la Fondation ;
- S'assurer de la fiabilité des comptes annuels, du contrôle de gestion financière de la Fondation, de la tenue des comptes conforment aux normes comptables internationales et aux usages et procédures uniformément appliquées.

1.2.2. Structure Opérationnelle

Afin de bien gérer et coordonner les activités de l'organisation, la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) doit se doter d'une structure opérationnelle simple et hiérarchisée comme suit :

- Directeur General
- Le Responsable Financier
- Le Responsable des Ressources Humaines
- Les assistants comptables
- Les Gestionnaires des projets
- Chauffeurs
- Plantons et Veilleurs

N.B : cette structure opérationnelle pourra changer au besoin suite à l'évolution de la situation.

2. CONFIDENTIALITE

Ce rapport est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) et aux bailleurs de fonds. **L'Auditeur** ne sera pas responsable de sa multiplication et de sa distribution non autorisées.

Nous avons produit ce rapport pour les objectifs stipulés. Nous déclinons la responsabilité pour son interprétation, utilisation ou exploitation à toutes autres fins.

3. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR L'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable au Burundi, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN), il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Fondation en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur relative à l'établissement des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou évènements futurs pourraient conduire la Fondation à poursuivre son exploitation ;

jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou évènements futurs pourraient conduire la Fondation à poursuivre son exploitation ;

- nous apprécions la présentation de l'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 169,362,036 **BIF** et dont le compte de résultat se solde par un résultat déficitaire de l'exercice **de** 30,637,964 **BIF**

A notre avis ces comptes annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN), donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable au Burundi.

Fondement de l'opinion sans réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels au Burundi, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons reçu toutes les informations et explications que nous avons considérées comme nécessaires pour l'audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Davy-Lionel NTWARI

Auditeur Indépendant



4. COMPTES ANNUELS EN BIF

Dénomination : Fondation Venuste NIYONGABO (FVN),

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Adresse : Quartier Industriel, Avenue Maragarazi No5, Bujumbura, Burundi

Pays : Burundi

Web: *www.fondationvenusteniyongabo.org*

E-mail: *info@fondationvenusteniyongabo.org*

L'exercice couvre la période du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précèdent sont nuls car la Fondation a démarré ces activités au cours de l'exercice 2022.

4.1. Bilan au 31 décembre 2022

4.1.1.Actif

ACTIFS	N° de compte	N° de compte	Notes	Montant brut	Amort .& Dépréc.	Montant net 2022	Montant net 2021
ACTIFS NON-COURANTS							
Immobilisations incorporelles et assimilés Ecarts d'acquisition (goodwill)	201	(1)					
Dépenses de développement	203	280, 290					
Autres immobilisations incorporelles	204, 205, 206, 208	280, 290					
Immobilisations corporelles Terrains	21	281, 291					
Autres immobilisations corporelles	22	282 & 292	1	9,531,800	526,839	9,004,961	0
Immobilisations corporelles en cours	23 (sauf 238)	293					
Avances-acomptes sur immobilisations en cours	238	294					
Immobilisations financières Prêts et autres créances long terme	25	295					
Titres mis en équivalence	263						

Autres actifs financiers non courants	261, 265, 268, 269	296 & 297					
Impôts différés actifs	143						
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS				**9,531,800**	**526,839**	**9,004,961**	**0**
ACTIFS COURANTS							
Stocks et en cours	30, 31, 33, 34, 35	39					
Créances et emplois assimilés Fournisseurs – avances et acomptes versés	40	49					
Clients	41	49					
Associés et sociétés apparentés	44	49					
Impôts & taxes	431, 432, 433 débit	49					
Prêts à long et moyen terme – part à moins d'un an	465	49					
Autres débiteurs à moins d'un an	42, 45, 435, débit 46&437	49					
Comptes de régularisation actif	471						
Disponibilités et assimilés Placements et autres actifs financiers courant	52 & 54	59					

Trésorerie et équivalents de trésorerie	55, 56 & 57	59	2	160,357,075	0	160,357,075	0
BRB				2,094,879.	0	2,094,879.	0
KCB				138,224,500.	0	138,224,500.	0
IBB				19,950,696.	0	19,950,696.	0
CAISSE				87,000.	0	87,000.	0
TOTAL ACTIFS COURANTS				**160,357,075**	**0**	**160,357,075**	**0**
TOTAL GENERAL ACTIF				**169,888,875**	**526,839**	**169,362,036**	**0**

4.1.2. Passif

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	N° de compte	Notes	Montants	Montant net 2021
CAPITAUX PROPRES				
Capital social (ou personnel)	101, 103	3	200,000,000	0
Primes liées au capital social	102			
Réserves réglementaires ou statutaires	111			
Réserves libres	112, 116, 117			
Ecarts de réévaluation	132			
Report à nouveau et autres ajustements ou éléments sur capitaux propres	104 à 109,120, 13 (-132)			0
Résultat net	125		30,637,964	

TOTAL CAPITAUX PROPRES I			**169,362,036**	**0**
PASSIFS NON-COURANTS				
Provisions	19			
Subventions d'équipement (part non amortie)	141,142			
Emprunts obligataires	16			
Dettes sur contrats de location financement	178			
Autres emprunts et dettes assimilés	171 à 176			
Impôts différés passifs	144			
Autres passifs non courants	148			
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS II			**0**	**0**
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	40			
Clients – avances et acomptes reçus	41 créditeurs			
Etats et organismes africains ou internationaux	434, 437			
Associés et sociétés apparentées	44 créditeur			
Impôts et taxes	431, 432, 433 créditeur			
Passifs non courants : part à court terme	464			
Autres dettes et créances court terme	462, 467 créditeur, 468			
Comptes de régularisation passif	471			

Concours bancaires et autres comptes financiers court terme	53, 554, 56 créditeur			
TOTAL PASSIFS COURANTS III			0	0
TOTAL GENERAL PASSIF			169,362,036	0

4.2. Compte de résultat

Libellés	N° de compte	Notes	MONTANT 2022	Montant 2021
Chiffre d'affaires	70, 71			
Variation stocks produits finis et en cours	72			
Production immobilisée	73			
Subventions d'exploitation	76			
I Production de l'exercice			0	
Achats consommés	60			
Services extérieurs et autres consommations	61, 62, 63	4	26,777,900	
II Consommation de l'exercice			26,777,900	
III VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)			26,777,900	
Charges de personnel	65	5	4,750,000	
Impôts, taxes et versements assimilés	66	6	678,104	

IV EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			32,206,004	
Autres produits opérationnels	74, 77	7	2,094,879	
Autres charges opérationnelles	64			
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	8	526,839	
Reprise sur pertes de valeur et provisions	78			
V RESULTAT OPERATIONNEL			30,637,964	
Charges financières	67			
VI RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)			30,637,964	
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	691			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	697, 699			
VII EXCEDENT/DEFICIT DE L'EXERCICE		9	30,637,964	

4.3. Tableau de flux de trésorerie

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**NOTES**	**ANNEE 2022**	**ANNEE 2021**
Encaissement reçus des clients		2,094,879	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		31,527,900	-
Intérêt et autres frais financiers payés			-
Impôts sur le revenu d'emploi		678,104	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)	**10**	**(30,111,125)**	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			-
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9,531,800	-
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			-
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières			-
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières			-
Intérêts encaissés sur placements financiers			-
Dividendes et quote-part de résultats reçus			-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement(B)	**11**	**(9,531,800)**	-

Flux de trésorerie provenant des activités de financement			-
Encaissement suite à l'émission d'actions		200,000,000	-
Dividendes et autres distributions effectués			-
Encaissements provenant d'emprunts			-
Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilés			-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	**12**	**200,000,000**	-
			-
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			-
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)	**13**	**160,357,075**	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		160,357,075	-
Variation de trésorerie de la période	**14**	**160,357,075**	-

4.4. Tableau d'amortissement

				2022			
IMMOBILISATION	DATE	TAUX	VO	AA	A. ANT.	AC	VNC
CONSTRUCTIONS 21							
TOTAUX			BIF -	BIF -		BIF -	BIF -
MACHINES LOURDES, BATEAUX, NAVIRES ET AERONEFS							
TOTAUX			BIF -	BIF -		BIF -	BIF -
ACTIFS INCORP (Logiciels, Fond de Cce, ...) 20							
TOTAUX			BIF -	BIF -		BIF -	BIF -
MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES							
Materiel informatique/GADGET	10/6/2022	25%	BIF 4,484,000	BIF 264,126	BIF -	BIF 264,126	BIF 4,219,874
Materiel informatique/GADGET/ORDINATEUR DE BUREAU	10/20/2022	25%	BIF 1,000,000	BIF 49,315	BIF -	BIF 49,315	BIF 950,685
TOTAUX			BIF	BIF	BIF	BIF	BIF

			5,484,000	313,441	-	313,441	5,170,559
AUTRES ACTIFS (Mobilier, ...) 22							
Mobilier/Palais des meubles	11/18/2022	25%	BIF 850,000	BIF 25,034	BIF -	BIF 25,034	BIF 824,966
Mobilier/GTS	10/6/2022	25%	BIF 2,112,200	BIF 124,417	BIF -	BIF 124,417	BIF 1,987,783
Mobilier/Palais des meubles	10/6/2022	25%	BIF 1,085,600	BIF 63,946	BIF -	BIF 63,946	BIF 1,021,654
TOTAUX			BIF 4,047,800	BIF 213,398	BIF -	BIF 213,398	BIF 3,834,402
TOTAL GENERAL			BIF 9,531,800	BIF 526,839		BIF 526,839	BIF 9,004,961

Le Responsable Administratif et Financier

Laurent MUZANEZA

Le Président du Conseil de la Fondation Venuste NIYONGABO

Venuste NIYONGABO

FONDATION VENUSTE NIYONGABO - F V N
QUARTIER INDUSTRIEL, AVENUE MARAGARAZI, 5
P.O. BOX 6834 BUJUMBURA - BURUNDI
WHATSAPP PHONE +257 65 40 04 00

4.5. Notes explicatives du bilan et du compte de résultat

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES	9,004,961	0

Il s'agit des immobilisations que la Fondation Venuste NIYONGABO possède à la fin de l'exercice 2022. Ce montant est détaillé ainsi :

Immobilisations corporelles	Montant brut	Amortissements	VNC 2022	VNC 2021
Matériel informatique	5,484,000	313,441	5,170,559	0
Autres actifs / Mobilier	4,047,800	213,398	3,834,402	0
TOTAUX	**9,531,800**	**526,839**	**9,004,961**	**0**

Il s'agit des soldes en banque et caisse détenus par la Fondation Venuste NIYONGABO au

2	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	160,357,075	0

31décembre 2022. Ce montant est détaillé ainsi :

LIBELLE	MONTANT 2022
BRB	2,094,879.
KCB	138,224,500.
IBB	19,950,696.
CAISSE	87,000.
TOTAUX	**160,357,075**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
3	FONDS ASSOCIATIFS ET RESSOURCES	169,362,036	0

Le montant de cette rubrique correspond aux fonds associatifs et ressources assimilées à la fin de l'exercice 2022 et son détail est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
Capital social	200,000,000	0
Résultat net / Déficitaire	30,637,964	0
TOTAUX	169,362,036	0

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
4	SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES CONSOMMATIONS	26,777,900.	0

Le montant de cette rubrique correspond au carburant, aux entretiens et réparations des véhicules et motos, aux frais bancaires ainsi qu'aux autres consommations de la Fondation Venuste NIYONGABO au cours de l'exercice 2022. Le détail de ce montant est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2022
MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU	923,000.
CARBURANT	390,000.
HONORAIRE	5,700,000.
ACH SCES EXT : SCES BCAIRES ET ASS	1,483,400.
LOCATION MAIN D'OEUVRE	6,620,000.
FRAIS DE REPRESENTATION	10,561,000.
AUTRES SERVICES CONSOMMES	1,100,500.

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
5	CHARGES DU PERSONNEL	4,750,000	0

Le montant de cette rubrique correspond aux frais du personnel de l'exercice 2022. Il se détaille de la manière suivante :

LIBELLE	MONTANT 2022
Rémunération du personnel	4,750,000

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
6	IMPOT ET TAXES	678,400	0

Le montant de cette rubrique correspond aux impôts et taxes payés par la Fondation Venuste NIYONGABO. Le détail de ce montant est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2022
Autres impôts et taxes	678,400
TOTAL	678,400

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
7	AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	2,094,879	0

Le montant de cette rubrique correspond aux recettes d'exploitation de la Fondation Venuste NIYONGABO pour l'exercice 2022. Le détail de ce montant est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2022
Dons reçus	2,094,879

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
8	**Dotations aux amortissements et aux provisions**	**526,839**	**0**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
9	**DEFICIT DE LA PERIODE**	**30,637,964**	**0**

Le montant de cette rubrique correspond au solde de gestion dégagé par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2022.

Libellé	Montant 2022
Total des produits (1)	2,094,879
Total des charges (2)	32,206,004
Solde (3) = (1)-(2)	**30,637,964**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
10	**FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES**	**30,637,964**	**0**

Le montant de cette rubrique correspond aux activités opérationnelles réalisées par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2022.

Libellé	Montant 2022
Encaissement reçus	2,094,879
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	31,527,900
Intérêt et autres frais financiers payés	
Impôts sur le revenu d'emploi	678,104
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**30,111,125**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
11	**FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**	**9,531,800**	**0**

Le montant de cette rubrique correspond aux activités d'investissements réalisées par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2022.

Libellé	Montant 2022
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9,531,800
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières	
Intérêts encaissés sur placements financiers	
Dividendes et quote-part de résultats reçus	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**9,531,800**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
12	**FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**	**200,000,000**	**0**

Le montant de cette rubrique correspond aux activités de financement réalisées par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2022.

Libellé	Montant 2022
Encaissement suite à l'émission d'actions	200,000,000
Dividendes et autres distributions effectués	
Encaissements provenant d'emprunts	
Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilés	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**200,000,000**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
13	**VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE**	**160,357,075**	**0**

Le montant de cette rubrique est obtenu de la manière suivante :

Libellé	Montant 2022
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES *(A)*	30,111,125
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT *(B)*	9,531,800
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT *(C)*	200,000,000
VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE (A+B+C)	**160,357,075**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2022	MONTANT 2021
14	VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE	160,357,075	0

Le montant de cette rubrique est obtenu de la manière suivante :

Libellé	Montant 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice **(A)**	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice **(B)**	160,357,075
VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE (B)-(A)	**160,357,075**

5. PRINCIPES COMPTABLES

5.1. Principes comptables principaux appliqués

Les états financiers annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO présentent un compte de résultat global et un bilan reflétant les activités et le patrimoine de la Fondation Venuste NIYONGABO selon les normes comptables en application.

Les conventions générales comptables ont été globalement appliquées, dans le respect des principes de prudence et de continuité de l'exploitation. II convient de préciser qu'il n'existe pas de plan comptable associatif au Burundi. Aussi, le traitement des opérations est conforme aux prescriptions du Plan Comptable National Burundais (PCNB).

5.2. Règles d'évaluation

La Fondation Venuste NIYONGABO a acquis des immobilisations au courant de cet exercice notamment les mobiliers ainsi que du matériel informatique. Les règles d'évaluations de la Fondation Venuste NIYONGABO ont été respectées :

- **Acquisition** : Le principe général d'évaluation à la valeur d'acquisition
- **Amortissement** : Les taux annuels d'amortissements appliqués sont les suivantes :
 - Les constructions, un taux d'amortissement linéaire de cinq pour cent (5%) du prix de revient, le terrain n'est pas amorti ;
 - les systèmes d'information et de communication qui ne peuvent pas être dissociés de l'ordinateur : cinquante pour cent (50%) linéaire ;
 - le mobilier, le matériel roulant et autres matériels : vingt-cinq pour cent (25%) dégressif.
- **Créances et dettes :** Chaque créance/dette est valorisée au 31 décembre de chaque année. Une dépréciation peut être pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

5.3. Subventions d'exploitation et produits constatés d'avance

Le traitement comptable des conventions pluriannuelles doit être ainsi fait pour se conformer au principe d'indépendance des exercices. Dans un premier temps la subvention est comptabilisée dans sa globalité sur l'exercice de notification. Dans un second temps, à la clôture de l'exercice, la partie rattachée aux exercices futures est comptabilisée en diminution du produit global initial (débit du compte 76) dont la contrepartie créditrice est inscrite au bilan en produit constate d'avance (compte

47105), dans un journal OD. Au début de l'exercice suivant, la partie du produit constaté d'avance fait l'objet de la reprise, en soldant le compte 47105 par le crédit du compte 76, dans un journal OD, au 1er janvier N+1.

5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation peut être pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

6. Point de contrôle interne relevé au cours de l'exercice 2022

Point de contrôle interne	Recommandations	Niveau de mises-en œuvre	Observations de l'auditeur	Comment aires de la Direction
Mettre en place une fiche de présence	Il faudrait mettre en place une fiche de présence. Cela constitue non seulement une preuve juridique mais également elle permet de se conformer au code du travail.	**A mettre en œuvre**	Nous avons constaté qu'une fiche de présence n'est pas complétée	**Nous allons mettre en place une de présence d'ici peu.**
L'exploitation du logiciel sage saari par l'intégration des modules de suivi budgétaire et de la gestion de paie	Le suivi budgétaire dans le logiciel sage saari permettra d'automatiser et fiabiliser la préparation et le suivi de l'exécution budgétaire tandis la gestion de paie sur le logiciel sage Permettrai un suivi légal et une actualisation automatisée conforment aux évolutions légales et règlementaires	**A mettre en œuvre**	Nous avons constaté que le suivi budgétaire est fait sur Excel ce qui ne garantit pas la fiabilité des données.	**Nous allons essayer de mettre en œuvre cette recomman -dation**
Intégrer un système de sauvegarde des données dans le site	Les sauvegardes des données sur site sont moins vulnérables aux attaques des tiers. Vous pouvez accéder à ses données à partir de n'importe quel point d'accès	**A mettre en œuvre**	Nous avons constaté que la Fondation Venuste NIYONGABO ne possède pas ce genre de sauvegarde.	**Nous allons essayer de mettre en œuvre cette recomman -dation**

	(intranet ou internet). Elles offrent ainsi une solution plus sécurisée.			
Le rapprochement bancaire n'est pas faite au moins une fois par mois	Le rapprochement bancaire mensuel va **permettre de vérifier et fiabiliser la comptabilité de** la **Fondation Venuste NIYONGABO.** Elle va permettre également d'identifier toute incohérence entre les opérations bancaires et les écritures comptables de la Fondation Venuste NIYONGABO .	**A mettre en œuvre**	Nous avons constatés que la Fondation Venuste NIYONGABO ne fait pas de rapprochement au moins une fois par mois	**Le rapprochement bancaire n'est pas faite au moins une fois par mois**